



## Charte d'usage de RadioLà

Cette charte éthique sert de base au fonctionnement de l'association Ici et Ailleurs. Cette charte est accessible à tous sur le site [www.radiola.media](http://www.radiola.media) ainsi qu'au sein même des bureaux de la radio durant les heures ouvrables. Elle est à signer par chacun des membres du CA et producteurs d'émissions.

### Une radio libre indépendante et laïque.

RadioLà se destine à la communication sociale et à l'éducation populaire. Elle est indépendante du pouvoir politique, local, régional ou national et se refuse à être l'organe d'expression d'un parti. Elle ne peut avoir aucun lien de subordination avec une puissance financière, une entreprise économique ou autre tant au niveau des organes de pouvoir que par le truchement de son financement. Elle respecte la croyance et les choix philosophiques de ses adhérents et de ses auditeurs mais elle ne fait pas de prosélytisme religieux.

### Une radio plurielle et pluraliste

RadioLà est plurielle sur le plan social, communautaire et culturel. Elle est un lieu de rencontre et d'échange pour les différentes classes sociales, générations et communautés du territoire. La radio est un acteur socio culturel de proximité, elle ne peut en aucun cas prendre position politiquement. Les émissions ne doivent pas contenir de discours partisans.

### Une radio humaniste attentive à l'environnement

Elle est attachée au respect de la dignité de l'homme, de la femme et de l'enfant. Elle affirme le droit à l'existence de toutes les communautés du territoire et permet leur expression. Elle rejette avec vigueur les discours qui tendent à marginaliser ou exclure et les discours discriminants. Elle appuie aussi le travail de tous ceux qui veulent protéger notre environnement ainsi que ceux qui se battent pour sauver notre planète des risques qu'elle encourt.

### Une radio respectueuse de la déontologie

RadioLà est un média alternatif, de ce fait, les animateurs bénévoles ou professionnels se doivent de respecter les règles de la déontologie de cette charte et de l'animation radio en général. Ils sont attachés à la pluralité des sources, ils ne lancent pas une information sans en avoir vérifié la véracité. Ils ne portent pas crédit à des rumeurs, ils ne propagent pas des informations portant atteinte à la vie privée ou à la dignité d'une personne. Ils s'engagent à protéger les enfants et les adolescents. La radio rejettera systématiquement toute parole ou prise de position lui semblant offensante ou diffamatoire. L'intention doit être d'informer honnêtement les auditeurs. En cas de litige, le Conseil d'Administration de l'association se positionnera sur la question par un vote à la majorité.

Lorsque des professionnels sont contributeurs et qu'ils produisent du contenu radiophonique ou communiquent sur leur métier, il est nécessaire que leurs interventions se fassent dans le respect de la déontologie de leur profession.

### Une radio soucieuse du rayonnement culturel

La radio, en tant que média local, s'insère dans le tissu social comme élément essentiel de l'affirmation et du développement d'une culture de proximité et de la culture au sens large. Elle veut rendre visible les acteurs et actrices



du local sans aucun cloisonnement et être un début d'alternative aux programmes des grands médias commerciaux. Elle donne la préférence aux artistes locaux et aux courants minorisés, soutenant dès que possible les initiatives de toutes les communautés de son bassin d'écoute. Elle veut être un lieu de découvertes de initiatives et de talents locaux et participer ainsi à la pluralité des sources d'informations et à un monde moins standardisé.

## **Une radio qui refuse la communication marchande**

Elle cherche des financements pour un objectif de communication au sens noble : c'est à l'opposé des entreprises commerciales qui utilisent le créneau de la communication pour la réalisation de leurs profits. Le financement de la radio répond à différents critères qui en font l'efficacité. Elle veut que soient rémunérés les services qu'elle rend, sous forme de partenariats conventionnés. Elle cherche à bénéficier de toutes les aides auxquelles sa mission d'intérêt général lui donne droit. Elle peut assumer une logique commerciale dans le cadre prévu par la loi en ce qui concerne les radios éligibles au fonds de soutien : messages d'intérêt collectif, campagne d'intérêt général, petites annonces et dédicaces, messages publicitaires d'intérêt associatif. Cette diversité et cette complémentarité des ressources permettent à la radio de garder une certaine indépendance par rapport à chacun des financeurs.

## **Un fonctionnement démocratique pour une radio libre**

La radio choisit comme forme d'organisation juridique l'association loi 1901. Elle agit de manière démocratique et collective. Son fonctionnement est transparent tant en ce qui concerne la composition de ses instances de pouvoir que dans les choix de programmation ou que dans la nature de ses financements. Chaque individu ou organisation ayant un lien avec la radio peut demander et consulter les bilans financiers ainsi que la composition précise des instances Conseil d'Administration et Bureau.

## **Diffusion et responsabilité juridique**

RadioLà est un support de radiodiffusion qui met à disposition l'ensemble de ses moyens techniques aux producteurs d'émissions qui, par conséquent, conservent la propriété et la responsabilité éditoriale de leurs émissions et en portent la responsabilité juridique, pénale et déontologique, dans le cadre de la loi sur la liberté de la presse du 29 juillet 1881.